

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à dix-huit heures cinq minutes, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du vingt-quatre septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : BERGIA Jean-Marc, MARTINEZ Jean-Jacques, MORERE André, BOYER Denis, CALMES Nicolas, CAMPAGNE ARMAING Fanny, GIRAUD Jean-Claude, GRANGE Régis, ALBERO Elisabeth, BOY Francis, CAUHAPE Jean-Louis, DEDIEU Alain, LABORDE Jean, LASSALLE Yvon, VANDERSTRAETEN François,

Suppléant : LABORDE Amédée, SARDA Manuel, DEKKIL Alain.

Excusés :

RUEDA Michel, LACAMPAGNE Patrick, CONDIS Sylvette, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, VIEL Pierre, CANTEGRIL Jean-Marc, COURNEIL Jean-Claude (pouvoir à Jean LABORDE), DEJEAN Jean-Paul, DESCUNS Lyliane (pouvoir à Alain DEDIEU), JALOUX Philippe, PANIFOUS Laurent, Thibaut ESTRADÉ.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les participants de respecter les gestes sanitaires, dont le port du masque et l'utilisation du gel hydroalcoolique, afin de lutter contre la propagation du virus de la Covid 19. Il invite les délégués à participer à un temps d'information et d'échange à l'issue de la réunion.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

20-25 Approbation du compte rendu de la séance du 29 juillet 2020

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2020.

François VANDERSTRAETEN demande de rectifier l'orthographe du nom de la Préfète de l'Ariège : LAJUS.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2020.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Attribution du marché de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des enjeux sur le bassin de la Lèze, communes d'Artigat et Le Fossat à MAYANE, pour un montant de 135 115,00 €HT.

Monsieur le Président informe que les diagnostics sont proposés en priorité sur ces deux communes en raison des obligations qui découlent des récents Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI).

20-26 Règlement intérieur

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'adopter le règlement intérieur avec les mêmes dispositions que celui de la mandature précédente.

Vu l'article L.2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le règlement intérieur du SMIVAL.

20-27 Commissions thématiques

Monsieur le Président invite le Comité syndical à créer des commissions thématiques en application de l'article 2121-22 du code général des collectivités territoriales, afin de favoriser les échanges et préparer les décisions du Comité syndical. Elles sont convoquées par le Président, qui en est le président de droit, et désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Président. Les conseillers seront sollicités afin de s'inscrire à l'une de ces commissions.

En réponse Yvon LASSALLE, Monsieur le Président précise que les Commission thématiques relèvent d'un travail collectif et que les coordonnées des délégués seront transmises aux Vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer les Commissions thématiques suivantes :

- Commission thématique Préparation, alerte et gestion de crise,
- Commission thématique Haies et chantiers,
- Commission thématique Patrimoine naturel et qualité,
- Commission thématique administrative et ressources.

DECIDE de proclamer les délégués suivants élus membres de la commission thématique Préparation, alerte et gestion de crise :

- Jean-Claude COURNEIL,
- Pierre VIEL,

DECIDE de proclamer les délégués suivants élus membres de la commission thématique Haies et chantiers :

- Jean-Claude GIRAUD,

DECIDE de proclamer les délégués suivants élus membres de la commission thématique Patrimoine naturel et qualité :

- Francis BOY,
- Yvon LASSALLE,

DECIDE de proclamer les délégués suivants élus membres de la commission thématique administrative et ressources :

- Nicolas CALMES.

20-28 Véhicule de service

Nicolas CALMES informe le Comité syndical que le véhicule Kangoo acheté d'occasion en 2005 est en panne et non réparable. Il rappelle que lors du vote du budget primitif 2020, le Comité syndical a voté les crédits pour l'achat d'un nouveau véhicule. Il propose au Comité d'en décider formellement l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de s'équiper d'un véhicule de service permettant l'évolution sur route et en terrain accidenté (4x4), pour un montant de 30 000 €TTC,

DECIDE de vendre le véhicule de service Kangoo,

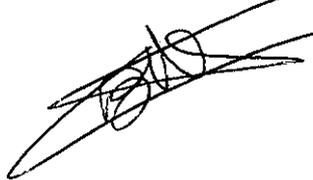
MANDATE Monsieur le Président pour effectuer les démarches administratives et financières relatives à cette opération, en particulier l'acquisition au comptant ou par emprunt ou la location longue durée éventuellement avec option d'achat.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et les invite à un temps d'information et d'échange sur le SMIVAL et ses actions. Il lève la séance à dix-huit heures trente.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 20/25 Approbation du compte rendu de la séance du 29 juillet 2020
- 20/26 Règlement intérieur
- 20/27 Commissions thématiques
- 20/28 Véhicule de service

Le Secrétaire de séance,



Francis BOY

Le Président,



Jean-Jacques MARTINEZ